

**Compte-rendu de la réunion
du bureau élargi de la section nationale des retraités
du 13 mars 2019 à Paris**

Présents : Bernard Ribet, Christine Marot, Christine Joris, Josette Aubry, Josiane Besse, Geneviève Chausse, Jean-Pierre Dinand, Béatrice Leroy, Nelly Minard.

*Excusés : Roselyne Champion, Marie-Hélène Duré, Sylvia Forquignon, Michel Guillemette.
Nous ont rejoint au déjeuner fraternel, Laurent Belliard, Rahamatou Chamfi et Brigitte Faidherbe.*

Bernard Ribet ouvre la séance et présente les excuses de nos camarades retraités qui n'ont pu nous rejoindre. Le quorum étant atteint, la réunion du bureau peut se tenir.

Intervention de Christine Joris.

Le congrès se tiendra à L'Isle-sur-la-Sorgue, dans le Vaucluse, du 14 au 18 octobre prochain. Nous sommes allés faire un premier repérage du club Belambra au Domaine du Mousquety. Il n'y a pas encore d'accès handicapés. Nous serons donc vigilants pour réserver des chambres facilement accessibles à nos camarades handicapés.

Côté trésorerie, la circulaire pour les cotisations 2019 est déjà entre les mains des secrétaires de section et les cartes ont été commandées. Normalement les retraités cotisent dans leur section et ce n'est qu'en cas de difficultés importantes qu'ils peuvent adhérer directement par le biais du secrétariat national.

Intervention de Christine Marot

Grâce à toutes ses composantes, le syndicat FO est resté majoritaire au niveau du ministère de l'intérieur lors des dernières élections. Toutefois il convient de rester vigilant et de continuer le travail sur le terrain par des déplacements dans les sections départementales pour, non seulement conserver notre place, mais surtout progresser.

Christine Marot fait un point sur les questions d'actualité. Les réformes importantes à venir sont plus imposées que négociées avec les syndicats. Notamment notre rôle est très amoindri dans la nouvelle organisation des CAP. Nous ne savons pas encore comment seront étudiées les situations individuelles des agents. Dans quelques mois, les comités techniques seront regroupés avec les CHSCT.

Toutes ses réformes, auxquelles il faut ajouter la diminution des effectifs de fonctionnaires, des recrutements par la voie personnels contractuels, la modification du système d'attribution des primes qui seront davantage « au mérite » à enveloppe globale constante, ont entraîné une dégradation de l'ambiance dans les préfectures.

Les services « Étrangers » sont particulièrement touchés et nous avons demandé et obtenu la création d'un groupe de travail afin de réfléchir sur la mise en place des modifications imposées par le nouveau décret.

Nous travaillons également sur la fusion des corps techniques qui doit intervenir l'an prochain.

Intervention de Bernard Ribet

Bernard Ribet fait le point général sur la situation actuelle.

La marche entre Le Havre et Matignon du 4 au 7 février dernier n'a bénéficié d'aucune audience médiatique mais les retraités étaient présents au côté des actifs.

Toutefois, pour la première fois, nous avons obtenu une audience à Matignon. Nous avons à nouveau reformulé notre demande d'une déduction fiscale sur les cotisations des complémentaires santé. Ce serait un minimum et il est permis d'espérer car il ne s'agit pas d'une dépense publique nouvelle mais nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

Un mouvement est prévu le 19 mars prochain et sera suivi en avril d'une carte adressée au Président de la République. Des lettres seront adressées aux maires insistant sur nos bénévolats tant dans les associations que dans les collectivités locales. Si possible il faut personnaliser ces lettres.

Il est à noter que cette dernière action fait suite aux initiatives prises par l'UFR qui s'efforce d'occuper le terrain.

La pression se renforce. Les médias mais aussi les hommes politiques commencent à monter au créneau pour faire progresser nos revendications auprès du Président de la République qu'il paraît nécessaire de convaincre.

Le problème principal est la désindexation qui ne respecte pas le code de la Sécurité Sociale (art. L161-25 modifié par la loi du 29 décembre 2015) : *« La revalorisation annuelle des montants de prestations dont les dispositions renvoient au présent article est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées. Si ce coefficient est inférieur à un, il est porté à cette valeur. »*

Nous devons exiger le respect de la loi.

S'agissant de la carte de retraité que nous avons demandé, certaines préfectures la délivrent suite à nos interventions, d'autres continuent à la refuser. Une démarche sera effectuée pour que l'UFR s'adresse au ministre de la Fonction Publique afin que ces cartes soient systématiquement attribuées.

En outre, certains collègues souhaitent que soient accordées une prime de fin d'activité au niveau de toute la fonction publique lors de chaque départ en retraite. Ce sujet sera évoqué en bureau UFR.

Deux questions concernant les retraités méritent une étude :

- Le cas des doubles pensions de réversion

Lors d'un décès, il convient d'imposer la recherche de tous les conjoints du pensionné décédé afin de permettre tant au dernier conjoint de pouvoir demander à bénéficier d'une pension de réversion qu'aux conjoints antérieurs d'être informés de leur droit.

- Le transfert des centres de Sécurité Sociale

Certains ont reçu une lettre du centre de Sécurité Sociale pour les informer d'un transfert de leur dossier. En fait cette situation est due à la disparition de MFP Services qui, depuis des années, gérait le remboursement obligatoire et bénéficiait de ce fait de remises de gestion. La plupart des mutuelles de la Fonction Publique étaient adhérentes de la MFP. Intériale s'était retirée et avait proposé à ses adhérents il y a 3 ou 4 ans (mais pas à tous, semble-t-il ?) de gérer le RO et un transfert de dossier avait donc été opéré entre la MFP et Intériale.

A présent et à partir du 25 Février la Sécurité Sociale reprend le RO pour tous les adhérents de la MFP mais il ne doit y avoir aucune formalité à la charge de l'adhérent si ce n'est la mise à jour de sa carte vitale. L'opération est tout à fait transparente. Si nécessaire des compléments d'information seront apportés dans le prochain Info Retraité.

Par ailleurs une prochaine revue d'Info Retraités présentera un article sur la dépendance ainsi qu'un article sur l'AFOC, l'Association FO Consommateur, à laquelle chaque syndiqué est membre automatiquement et peut donc en bénéficier.

Enfin, il convient de préparer le prochain congrès lors duquel se tiendra notre assemblée générale le mercredi 16 octobre 2019.

Au regard du nombre de retraités adhérents, les 8 interrégions peuvent bénéficier de :

Ile de France	3 délégués
Bretagne, Normandie, Pays de Loire	3 délégués
Nord, Pas de Calais, Picardie, Champagne	1 délégué
Alsace, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté	4 délégués
Aquitaine, Poitou, Charente, Limousin	2 délégués
Midi Pyrénées	2 délégués
Auvergne Rhône-alpes	3 délégués
Provence, Corse, Ultramarins	2 délégués

Nous allons, avec l'aide du secrétariat national, rechercher les camarades à qui nous pourrions proposer d'être délégué au prochain congrès.

Une étude sera effectuée pour vérifier l'opportunité de présenter des Interrégions se rapprochant des nouvelles régions françaises.

Aucune autre question n'ayant été abordée, la séance a été levée à 15 h 30.